Chapitre I

La prise en compte des BEP/ASH Besoins Educatifs Particuliers Adaptation Scolaire et scolarisation des élèves en situation de Handicap dans l'établissement

- L'accueil de l'enfant dans l'établissement (p. 1).
- Des personnes ressources (p. 2).
- Les personnes ressources à la DDEC (p. 3).
- Vers une communication réussie avec les parents (outil réflexion) (p. 4).
- Compte-rendu d'entretien avec les parents (outil pratique) (p.5).
- L'équipe éducative, dans le cadre ordinaire de l'établissement (sans lien avec la MDA) (p. 6-7).
 - . Invitation (outil pratique EE 1) (p. 8);
 - . Equipe éducative (outil pratique EE 2) (p. 9-10).
- Le conseil de cycle dans le 1^{er} degré :
 - . Son rôle dans la prise en compte des BEP (p. 11-12);
 - . Fiche de préparation et décisions prises (outil pratique CC 1) (p. 13) ;
 - . Synthèse des aides organisées (outil pratique CC 2) (p. 14).
- Le conseil de classe dans le ^{2ND} degré :
 - . Son rôle dans la prise en compte des BEP (p. 15-16).
- L'observation des élèves :
 - . Grille d'observation d'un élève (outil pratique O 1) (p. 17) ;
 - . Grille d'observation du profil d'une classe (outil pratique O 2) (p. 18) ;
 - . Des pistes pour l'observation d'un élève en maternelle (outil réflexion O 3) (p. 19-20).
- Les évaluations diagnostiques (p. 21).

- Les arbres des évaluations diagnostiques FAR DDEC 35 : GS CP CE1 :
 - . Arbre GS: Pilier 1 « Maîtrise de la langue française » (outil pratique ED 1) (p. 22);
 - . Arbre GS: Pilier 3 « Les principaux éléments de mathématiques » (outil pratique ED 2) (p. 23);
 - . Arbre CP: Pilier 1 « Maîtrise de la langue française » (outil pratique ED 3) (p. 24);
 - . Arbre CP: Pilier 3 « Les principaux éléments de mathématiques » (outil pratique ED 4) (p. 25) ;
 - . Arbre CE1 : Pilier 1 « Maîtrise de la langue française » Pilier 5 : « Culture humaniste » (outil pratique ED 5) (p. 26) ;
 - . Arbre CE1 : Pilier 3 « Les principaux éléments de mathématiques » (outil pratique ED 6) (p. 27) ;
 - . Evaluations diagnostiques FAR Listes des ITEMS répertoriés (p. 28-29-30-31).
- Entretien avec l'élève (outil pratique ED 7) (p. 32-33) ;
- Mon contrat (outil pratique ED 8) (p. 34).
- L'APC (p. 35-36).
- Le PPRE : présentation (p. 37-38).
- Le PPRE : pour qui ? Pourquoi ? Comment ? (p. 39-40).
- Synthèse : Prise en compte des besoins des élèves en difficulté dans le 1er degré (p. 41).
- PPRE passerelle (Ecole / Collège) (p. 42-43-44-45)
- Formulaire-type de PPRE.

L'accueil de l'enfant dans l'établissement

En portant une attention particulière à l'accueil de l'enfant et à l'animation de l'équipe pédagogique, le Chef d'établissement installe un contexte facilitant toute aide apportée à l'enfant.

- L'accueil de l'enfant et de sa famille par le chef d'établissement

Pour tout enfant accueilli dans l'établissement :

- veiller particulièrement à l'accueil préalable à l'inscription de l'enfant ;
- présenter l'établissement (ses projets : éducatif, pédagogique, pastoral ; les personnes, les structures...);
- visiter l'établissement ;
- être à l'écoute de "l'histoire de l'enfant";
- aborder, sur le plan général, les aides pouvant être apportées à tout enfant en difficulté (aide en classe, bilans et rééducation extérieure, orthophonie, rencontre avec psychologue, APC, aide spécialisée...).

Si des difficultés particulières ou handicapantes sont signalées ou se montrent évidentes :

- recueillir des informations sur les troubles ou le handicap;
- s'informer sur les contacts possibles : établissement(s) précédent(s), service de soins...;
- s'entendre avec les parents sur une première période d'observation ;
- au terme de cette observation, évaluer l'adaptation de l'enfant dans l'environnement scolaire et au groupeclasse ;
- faire le point entre enseignants et avec la famille, dans le cadre d'une équipe éducative ;
- si l'enfant est connu à la MDA, prendre contact avec l'enseignant référent pour envisager une Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS);
- dans tous les cas, envoyer le compte-rendu de l'équipe éducative à l'enseignant référent.

Si les parents ne parlent pas de "handicap" mais seulement de "difficulté", de "retard" :

- s'informer néanmoins d'un éventuel suivi spécialisé et prendre les coordonnées des partenaires identifiés ;
- prévoir un temps dans la classe, en faisant appel à l'enseignant spécialisé du réseau pour compléter l'observation ;
- rencontrer à nouveau les parents pour faire le point sur les aides/aménagements à mettre en place.

Si les parents parlent d'allergies ou de troubles de santé :

- s'informer des réactions entraînées et de la conduite à tenir ;
- contacter le médecin scolaire pour avoir les informations indispensables en cas d'urgence ;
- envisager, avec lui, la mise en place du Projet d'Accueil Individualisé (PAI);
- veiller à transmettre les informations utiles à toute personne s'occupant de l'enfant sur temps scolaire dans tous les lieux fréquentés par l'enfant dans l'environnement scolaire.

- <u>Le suivi régulier de l'élève</u>

- L'équipe pédagogique est composée des enseignants et du chef d'établissement. Elle assure le suivi des élèves au cours de leur scolarité (école, collège). Elle prend en compte régulièrement les élèves ayant des difficultés particulières (des dispositifs possibles : PPRE, APC, aide spécialisée).
 - L'enseignant spécialisé fait partie de l'équipe pédagogique (cf. "Les trois liens avec l'enseignant spécialisé du réseau", Chapitre II). Il contribue au lien CM2-6ème. Il accompagne les équipes au discernement. Quelles aides pour quelles difficultés ?
- "L'équipe éducative (B.O. n° 39 du 25.10.90, article 21) est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend : le chef d'établissement, le ou les professeurs et les parents concernés, les personnels du R.A.S.E.D. (*) intervenant dans l'école, éventuellement le médecin et l'infirmière scolaires, l'assistante sociale et les personnels de soins participant à des actions auprès de l'enfant. Elle doit être la plus élargie possible. Pour les projets d'accueil pour les enfants malades, la présence du médecin scolaire est indispensable." (*) Réseau d'Aide Spécialisée pour l'Enfant en Difficulté: dispositif de l'enseignement public.
- **L'Équipe de Suivi de Scolarisation** (ESS) est menée par l'enseignant référent du secteur qui invite les membres concernés de l'équipe éducative quand l'enfant est connu de la MDA.

Des personnes ressources

(Liste non exhaustive : reste l'objet d'une recherche de l'équipe)

- Les enseignants en équipe sont les premières personnes ressources dans l'établissement.

Les décloisonnements, échanges de service, amènent un croisement d'observations des enfants en difficulté dans différents contextes. Dans le cadre des PPRE ou autres projets, des aménagements permettent à certains enfants d'être accueillis dans une autre classe, pour un apprentissage défini ou pour un mieux-être comportemental.

Les enseignants spécialisés peuvent aussi proposer des temps d'intervention dans les classes, avec un objectif précis.

- En maternelle, l'A.S.E.M.

peut coopérer avec l'enseignante pour une tâche particulière d'aide à un enfant en difficulté, dans un accompagnement plus individualisé.

- <u>Certains intervenants</u> peuvent être choisis, dans le cadre du projet d'école, en fonction d'une aide et d'un accompagnement pouvant être apportés à un groupe qui a un besoin spécifique (exemple : calligraphie et geste d'écriture, danse et expression, arts plastiques et motricité fine, théâtre et confiance en soi....)
- <u>Les parents et la communauté éducative dans son ensemble</u> peuvent être partenaires (compétences diverses, actions ou aménagements ponctuels).
- Les personnes "aide aux leçons"

même hors de l'école, sont des personnes ressources pour certains enfants. Un lien peut s'établir avec les enseignants, en particulier dans le cadre du PPRE.

- Les AHS (Aides Humaines Scolaires) A.V.S. ou E.V.S.

Les AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire)/EVS (Emploi Vie Scolaire) ont pour fonction d'accompagner les élèves en situation de handicap pour la réalisation de certains gestes, certaines tâches de la vie quotidienne à l'école, au collège, au lycée. La présence d'un AVS/EVS est le moyen d'optimiser la situation d'apprentissage dont la responsabilité appartient à l'enseignant. Le positionnement et les interventions de l'AHS/EVS sont élaborés en étroite concertation avec l'enseignant.

- Les enseignants spécialisés sont des personnes-ressources de proximité :
 - <u>Les coordonateurs des ULIS écoles</u>
 sont référents de l'A.S.H. dans les écoles où les ULIS sont implantées. Ils deviennent partenaires de la réflexion pédagogique.
 - <u>Les enseignants spécialisés des regroupements d'adaptation en Maine-et-Loire</u> peuvent être sollicités dans chaque école selon trois liens de travail définis au chapitre 2.
 - Les titulaires du 2 CASH/CAPPEI : personnes ressources dans le second degré.

- Les enseignants référents :

- Ils sont chargés par la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) du suivi de la scolarité des élèves handicapés.

Les personnes ressources à la DDEC

- Le service de psychologie

- Les psychologues sont des *interlocuteurs privilégiés* pour des situations particulières d'enfants ou de jeunes en souffrance scolaire. Ils peuvent être sollicités par les équipes pédagogiques ou par les familles autour des questions relatives à l'adaptation scolaire, à l'orientation d'élèves dans des structures ou établissements spécialisés, vers des services de soins, à l'accueil d'enfants en situation de handicap. Ils accompagnent aussi les équipes enseignantes et les familles *(voir Chapitre III)*.

- Le service pédagogique

- Les chargés de mission sont responsables d'un territoire:
 Ils peuvent, de ce fait, être interpellés pour toute question relative aux élèves en difficulté.
- Deux chargés de mission ont la responsabilité de l'ASH:
 Marie-Claude VALLET, pour le 1er degré: mc.vallet@ec49.fr;
 André COURTAS, pour le 2nd degré: a.courtas@ec49.fr

Ils assurent:

- . veille sur les textes/circulaires de cadrage administratifs émanant du Ministère ;
- . coordination des projets et actions (journée pédagogique, rencontre avec les chefs d'établissement, réflexion en équipe...);
- . lien avec les responsables de la DSDEN;
- . accompagnement des enseignants en formation;
- . information sur les structures : ULIS école, ULIS collège ou lycée, SEGPA...;
- . information sur les dispositifs.
- Un enseignant détaché Education Inclusive :
 - . **Jean-Claude TOUZANNE**, enseignant spécialisé, a une *mission d'accompagnement pédagogique*. Il répond, sous couvert des Chargés de Mission BEP ASH, aux demandes d'accompagnement, aux questions relatives à l'adaptation et à l'accueil des enfants handicapés, dans les établissements du 1^{er} et du 2nd degré.
- Des enseignants référents de l'Enseignement Catholique 49 :
 - . Catherine BONIFACE, Anne-Claire CESBRON, Joël COUGNON, Catherine HERMIER, Sylvaine GAUDIN (1/2 temps) et Janine RAIMBAULT assurent les suivis de scolarisation des élèves handicapés sur un secteur défini par l'Inspection Académique.

Vers une communication réussie avec les parents

- Décoder certaines conduites et réactions de parents :

La situation de communication entre un enseignant et des parents, lorsqu'il s'agit d'évoquer les difficultés importantes d'un enfant, est une situation à risques, car l'enseignant doit reconnaître qu'il est mis en difficulté par l'enfant, et les parents sont aussi mis en difficulté par leur enfant qui ne réussit pas à l'école. L'agressivité, souvent évoquée, est à comprendre à ce niveau, de même que les rendez-vous ratés. Les enseignants doivent relancer régulièrement ces demandes de rencontres, même si on leur fait faux-bond plusieurs fois de suite.

- Établir un contexte de non-jugement :

C'est se débarrasser des " y'a qu'à... faut qu'on ". C'est quitter nos certitudes de pédagogues avertis pour mettre en confiance et autoriser vraiment la parole des parents. Cela demande un travail intérieur d'élucidation de ces repères familiaux, éducatifs. Lorsque la famille est reçue par plusieurs membres de l'équipe enseignante, comment faire pour que cela ne ressemble pas à un tribunal (organisation de l'espace, disposition des places, distribution de la parole...)?

- Se comporter en "ethnologues et non en colonisateurs" (J.M. Lessain-Delabarre):

C'est-à-dire chercher authentiquement les personnes rencontrées. Quelles sont leurs valeurs, leurs priorités, leurs urgences et les entendre vraiment. Il faut accepter de perdre du " pouvoir " de pédagogue pour restaurer une image positive des compétences parentales.

- Construire des stratégies d'espoir :

La rencontre doit permettre à chacun, enseignants et parents, de trouver des actions possibles à mettre en œuvre dans l'école et en dehors de l'école. Il convient de mettre en évidence, à la fin de l'entretien, les décisions prises, les points d'accord et les points de désaccord. Le consensus à tout prix peut cacher des remaniements intérieurs qui s'opéreront ultérieurement et amèneront des familles à revenir sur des décisions. (Dans le meilleur cas, ce sera dit mais, très souvent, cela générera des stratégies d'évitement et de fuite des parents).

De même, le refus des décisions à prendre, manifesté par la famille, est à entendre. Il peut être le début d'une prise de conscience.

Enfin, toute rencontre importante demanderait une analyse sur la base des questions suivantes :

- les conditions matérielles (espace, temps, gestion du temps);
- les principales étapes de la rencontre ;
- les faits sur lesquels il y a eu échange et questionnement ;
- les mots qui ont été importants ;
- ce que l'on a appris de l'enfant, de sa famille, de ses conditions de vie ;
- ce que les parents ont appris sur l'école, sur leur enfant ;
- les points d'accord, de désaccord;
- les décisions prises ;
- le calendrier des autres rencontres.

Cette problématique fait apparaître de nouvelles modalités de travail pour les enseignants qui passent, au préalable, par une réflexion approfondie sur les modèles familiaux intériorisés, qui dépassent l'illusion des solutions qui existeraient " toutes faites " en dehors de l'école et qui s'appuient sur des règles explicites, communes à l'équipe, de " bonnes pratiques " envers les familles.

(Véronique POUTOUX - 10/01 - ANAFEC)

- **Remarque**: Toute rencontre nécessite un temps de préparation et une trace écrite : il s'agit d'éclairer les parents sur la situation de leur enfant dans le cadre de l'établissement.

Compte-rendu d'entretien avec les parents

Élève concerné :	Cycle:	Classe:
Établissement :	Enseignant de la classo	e:
Lieu de la rencontre :	Date et Heure :	
Présents :		
Objet de la rencontre :		
Point de vue des parents :		
Point de vue de l'élève :		
Point de vue de l'établissement :		
Autres points de vue (à préciser) :		
Conclusion ou suite à donner :		

L'EQUIPE EDUCATIVE, dans le cadre ordinaire de l'établissement scolaire (sans lien avec la MDA 49)

1. Textes officiels

(B.O. n° 39 du 25 octobre 1990 et B.O. n° 18 du 2 mai 1991 : décret du décret n° 91-383 du 22 avril 1991)

- Article 21:

"L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, les personnels du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, éventuellement le médecin chargé du contrôle médical scolaire, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels médicaux ou paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés dans l'école. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles. Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige".

NB : ce texte s'applique à l'enseignement public, les écoles de l'enseignement catholique peuvent s'en inspirer en cas de besoin.

2. A quoi sert l'équipe éducative ?

- L'équipe éducative est un lieu de dialogue et de concertation où s'élabore et s'ajuste le projet individuel de l'élève. Elle fait le point sur la situation de l'élève (son comportement, ses attitudes, ses apprentissages, ses relations aux autres, ses BEP...).
- L'équipe éducative n'est pas une instance de décision mais un groupe de travail qui réfléchit sur les perspectives à envisager pour la suite de la scolarité de l'élève concerné ou pour des aménagements pédagogiques ou éducatifs en réponse à des difficultés particulières.
 - . Après chaque réunion, un COMPTE-RENDU est rédigé par le secrétaire nommé en début de réunion. Ce compte-rendu sera conservé.
- Si cette équipe éducative propose aux parents de saisir la MDA 49, ce compte-rendu sera adressé à l'enseignant référent pour information.

3. Qui réunit l'équipe éducative ?

- Le chef d'établissement invite, par courrier (cf. Outil Pratique EE 1) les partenaires et anime la réunion.
- Il veille à la diffusion du compte-rendu à chacun des partenaires.

4. Pour quels élèves ? Quand ?

- Pour l'élève qui présente des difficultés scolaires ou comportementales (BEP), l'équipe éducative se réunit chaque fois que le besoin de faire le point sur son évolution est nécessaire.

5. <u>Personnes invitées à la réunion de l'équipe éducative</u>

- L'équipe éducative rassemble les partenaires qui, à un titre ou à un autre, sont concernés par la scolarité de l'élève.
- Dans cette équipe, **le chef d'établissement** pourra inviter selon les cas :
 - . les parents ou le responsable légal de l'enfant ;
 - . l'enfant peut être présent ;
 - . le ou les enseignants concernés ;
 - . l'enseignant spécialisé ;
 - . toute personne travaillant avec l'enfant ;
 - . un représentant de la DDEC ;
 - . le psychologue ;
 - . les services de soins qui suivent l'enfant ;
 - . l'orthophoniste;
 - . l'assistante sociale ;
 - . l'éducateur familial.

- **RAPPEL**: Pour les équipes éducatives qui concernent les élèves suivis ou susceptibles d'être suivis par la MDA, se référer aux documents conseillés dans le "Guide des pièces à fournir pour la constitution d'un dossier auprès de la MDA".

ETABLISSEMENT :	Date
OBJET : Réunion de l'équipe	éducative
	Madame, Monsieur,
	Je vous invite à participer à la réunion de l'équipe éducative pour faire le point sur la situation scolaire de :
	L'élève :
	Né(e) le :
	Élève du cycle, en classe de
	qui aura lieu le h
	L'équipe éducative rassemble l'ensemble des personnes qui, à un titre ou à un autre interviennent auprès de l'enfant.
	Cette instance permet de réfléchir sur les ajustements à envisager pour la suite de la scolarité de l'élève.
	Le chef d'établissement

PS : En cas d'empêchement de votre part, veuillez en informer l'établissement. Merci.

Equipe éducative

<u>Élève concerné</u> :	Né(e) le :	
Établissement :	Cycle :	Classe :
Lieu de la rencontre :	Date et heu	ire:
Participants:		
. L'élève :		
. Les parents :		
. Le chef d'établissement :		
. L'enseignant(e) de la classe :		
. Le psychologue (DDEC Angers) :		
. L'orthophoniste :		
. L'enseignant(e) spécialisé(e) :		
ELEMENTS de l'échange : faire le point sur la scolarité de		(PPRE, aides)
Le chef d'établissement :		
L'élève :		
L'enseignant(e) de la classe :		
Etat des lieux des compétences de	• (cf DE	DDE'S
etat des neux des competences de	• (CI. FF	'KE)
Appuis		Difficultés
	I	

La famille :	
Le psychologue :	
L'orthophoniste :	
L'enseignant(e) spécialisé(e) :	
Autre :	
SUITE à DONNER :	
PROCHAINE RENCONTRE :	

Le CONSEIL de CYCLE dans le 1er degré : son rôle dans la prise en compte des B.E.P. (Besoins Educatifs Particuliers)

- **Définition** (Référence IA 84 Académie d'AIX-en-PROVENCE)

Le conseil de cycle réunit les enseignants d'un même cycle plusieurs fois dans l'année. Ces moments d'échange et de recherche permettent de définir :

- des conduites pédagogiques ;
- une cohérence dans la répartition des savoirs dans le cycle ;
- une continuité dans le suivi des élèves.

C'est le lieu où l'action collective des enseignants se construit, se nourrit, s'évalue et se régule.

- Textes officiels

- Décret n°85-502 du 13/5/1985 (BO n°22 du 30/5/1985) : organisation de la formation dans les écoles maternelles et élémentaires (art. 17-1, attributions du conseil des maîtres).
- Décret n°90-788 du 6/9/1990 (BO n°39 du 25/10/1990) : organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.
- Décret n°91-41 et Circulaire n°91-012 du 15/01/1991 (BO N°5 du 31/1/1991) : service hebdomadaire des enseignants.
- Arrêté du 15/1/91 (BO n°5 du 31/1/1991) : organisation de l'horaire de service hors enseignement.
- Note de service n°91-065 du 11/3/1991 (BO n°12 du 21/3/1991) : Application du Décret n°90-788 du 6/9/1990 relatif à l'organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

Les textes fondamentaux sont repris dans le BO spécial n°9 du 03/10/1991.

- Les modalités de fonctionnement du conseil de cycle

Composition

- le chef d'établissement ;
- les enseignants des classes du cycle;
- les enseignants spécialisés intervenant auprès d'élèves du cycle.

Attributions

- évalue le projet pédagogique de cycle en cohérence avec le projet d'école ;
- harmonise les objectifs, méthodes, démarches, élabore les programmations de cycle ;
- définit l'organisation pédagogique (groupes de besoins, décloisonnement);
- fait le point sur la progression de chaque élève dans les apprentissages en lien avec l'analyse des évaluations ;
- organise l'aide aux élèves en difficulté, identifie les réponses adaptées, soutien en classe (APC), aide spécialisée, différenciation, PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative), liaison avec les postes d'adaptation du réseau, avec les psychologues de la DDEC si nécessaire, équipe éducative...

En pratique

- a lieu au cours des 18 heures de travail du conseil des maîtres et chaque fois que la situation l'exige ;
- les conclusions du Conseil de cycle seront rassemblées dans un classeur dédié : (Préparations / Synthèse des décisions)

- Rôle du conseil de cycle dans l'analyse des demandes d'aide

Avant le conseil de cycle

L'enseignant renseigne la fiche "préparation du conseil de cycle" du... (cf. Outil Pratique - CC 1), pour les élèves dont les difficultés sont « persistantes/marquées » ou ceux qui ont des facilités, voire une précocité.

Pendant le conseil de cycle

- Ordre du jour annoncé par le chef d'établissement (nombre d'enfants...);
- Exposé par l'enseignant de la classe (à partir de la fiche écrite "préparation du conseil de cycle");
- Analyse des situations d'élèves ;
- Evaluation des aides mises en place;
- Phase de questionnement collectif : recherche des réponses en équipe :
 - . modalités d'organisation de l'aide;
 - . temps dégagé à certains enseignants ;
 - . aides et bilans extérieurs envisagés...
- Phase de décision pour définir les priorités.

Après le conseil de cycle

- Rédaction des décisions prises (cf. Outil Pratique CC 2);
- Mise en œuvre.

Le conseil de classe dans le 2nd degré : son rôle dans la prise en compte des BEP

- Institution des conseils de classe

Article R421-50, code de l'éducation (article 33 décret 85-924)

« Dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté, pour chaque classe ou groupe d'élèves, un conseil de classe, présidé par le chef d'établissement ou son représentant est institué ».

- Composition

Article R421-50, code de l'éducation (article 33 décret 85-924)

Sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant, le conseil de classe est composé :

- . des personnels enseignants de la classe ou du groupe de classes,
- . de deux délégués des parents d'élèves de la classe ou du groupe de classes,
- . de deux délégués élèves de la classe ou du groupe de classes,
- . du conseiller d'éducation,
- . du conseiller d'orientation,
- . le cas échéant du médecin de santé scolaire, de l'assistant de service social, de l'infirmier scolaire.
- . à partir de la classe de 4ème, l'élève pourra être convié à son conseil de classe.

- Les modalités de fonctionnement du conseil de classe

Article R421-51

- . Le conseil de classe se réunit au moins trois fois par an, et chaque fois que le chef d'établissement le juge utile.
- . Le conseil de classe examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves.
- . Le professeur principal qui assure la tâche de coordination et de suivi expose au conseil de classe les résultats obtenus par les élèves et présente les observations sur les conseils en orientation formulés par l'équipe.
- . Sur ces bases et en prenant en compte l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical ou social, le conseil de classe examine le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux le guider dans son travail et ses choix d'études.
- . Le conseil de classe se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de l'élève.

- Conseil de classe et socle commun des connaissances et des compétences

Circulaire 2009-128

En classe de troisième, lors du conseil de classe du troisième trimestre, le chef d'établissement valide ou non l'acquisition du socle commun.

- Une attitude : un conseil de classe qui valorise

Circulaire n° 98-119

« L'évaluation ne saurait se borner à un constat chiffré. Il convient, en effet, de valoriser les acquis, même modestes, les savoirs maîtrisés, les capacités, les compétences, les talents, même non scolaires et, sur cette base, de proposer aux élèves des objectifs personnalisés avec les voies pour les atteindre. La mise en évidence des faiblesses de l'élève sera faite de façon à l'aider à progresser, en veillant à écarter tout jugement sur la personne ou toute sentence réductrice ou vexatoire. Il convient de dire à l'élève ce qu'il fait et non ce qu'il est.

- Textes officiels

Décret 2011-728 du 24 juin 2011 :

Organisation et fonctionnement des collèges et des lycées, partie du code de l'éducation (MAJ septembre 2011) - Articles R.421-50 et R.421-51

Encart BO n°40 du 29 octobre 2009:

Socle commun de connaissances et de compétences, évaluation en collège et en lycée professionnel préparant au diplôme national du brevet (note de service n°2009-128 du 13 juillet 2009).

Décret 90-484 du 14 juin 1999 (article 10):

Relatif à l'orientation et à l'affectation des élèves.

Circulaire 98-119 du 2 juin 1998 :

Amélioration des procédures d'orientation dans le second degré.

Circulaire 97-052 du 27 février 1997 :

Organisation des enseignements au collège.

Circulaire 93-087 du 21 janvier 1993 :

Rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées.

Décret 85-924 du 30 août 1985 :

Relatif aux établissements publics locaux d'enseignement.

Circulaire 77-429 du 14 novembre 1977 :

Instructions concernant les organes et le fonctionnement de l'orientation : Rôle des professeurs et du conseil de classe dans la scolarité des élèves et dans leur orientation - Rôle de l'équipe éducative.

- Documents ressources

« Le conseil de cycle - le conseil de classe » fiches outil, « regards sur l'élève », groupe pilotage DDEC49, 11-2005.

Changer le conseil de classe, Edusarthe, Inspection académique Sarthe, Académie de Nantes, août 2004.

www.circulaires.gouv.fr/pdf http://eduscol.education.fr/



Classe: Nom: Prénom: Date de Naissance:

Grille d'observation d'un élève

utilisable par l'enseignant de la classe ou l'enseignant spécialisé

Date	Contexte de l'observation	Faits observés ou paroles relevées au cours de l'observation	Obstacle identifié	Proposition, Questions, Commentaires

Grille d'observation du **profil d'une classe**

Groupe: Date:	Très en retrait se faisant oublier	Propositions	Respectueux du cadre, ordré	Propositions	Très bruyant désordonné	Propositions
Elèves très à l'aise, s'ennuyant parfois, en demande continuelle de travail						
Elèves actifs, en attitude de travail, chercheurs, motivés, capables de réussite, ne craignant pas l'erreur						
Elèves ayant besoin d'appui, hésitants, vérifiant sur les autres, demandant souvent de l'aide						
Elèves fortement décalés dans les activités, ayant besoin d'aménagement de la tâche						
Autres:						

Des pistes pour l'observation d'un élève en maternelle

- Des attitudes fondamentales chez l'enseignant

- Porter un regard attentif, être à l'écoute.
- Connaître le développement global de l'enfant (cf. pourlaclasse.org / apprentissages / maternelle / développement des enfants de 2 à 4 ans)
- Se donner des temps d'observation spontanée et/ou préparée de l'enfant dans les différents moments de sa vie scolaire.
- S'appuyer sur les capacités observées chez l'enfant et sur ses centres d'intérêt pour mettre en place des situations de vie, source d'apprentissages (les comportements, les démarches, les productions...)
- Confronter ses propres observations avec celles des enseignants de l'équipe, de l'enseignant spécialisé, de l'ASEM...

- Des points d'attention

- Autonomie affective

- . L'enfant pleure-t-il beaucoup?
- . A guel(s) moment(s) l'enfant pleure-t-il?
- . Peut-il se séparer de ses parents sereinement ?
- . Possède-t-il un doudou ? A-t-il besoin d'un contact régulier avec lui au cours de la journée ?
- . Fait-il la sieste ? S'endort-il facilement ?

Socialisation

- . L'enfant s'insère-t-il dans le groupe?
- . Entre-t-il en relation? Avec qui?
- . A-t-il des copains ? ...
- . Joue-t-il sur la cour?

- Eveil à l'environnement

- . L'enfant a-t-il des centres d'intérêt ? Lesquels ?
- . Est-il curieux ? Expérimente-t-il ? ...
- . Se repère-t-il dans le temps et l'espace ?

- Langage

- . L'enfant a-t-il envie de communiquer par le langage?
- . L'enfant peut-il communiquer par le langage?
- . En quoi consistent éventuellement ses difficultés ?
- . Sa prise de parole est-elle spontanée ?
- . L'enfant articule-t-il ? Exprime-t-il se émotions ?

- Capacités motrices et sensorielles

- . L'enfant voit-il bien?
- . L'enfant entend-il bien ?
- . Ses déplacements sont-ils aisés ? (ex : marche, course...) Monte-t-il les escaliers ?
- . Tombe-t-il souvent?
- . A-t-il le sens de l'équilibre ?
- . Participe-t-il aux activités collectives (ex : ronde...)?
- . En motricité fine, effectue-t-il le geste de la pince ? (force et précision).

- Mémorisation

- . Se souvient-il des évènements, des prénoms?
- . Mémorise-t-il les comptines?

- Capacité d'abstraction

- . L'enfant est-il capable de comprendre les codages?
 - les écrits sociaux de la classe ;
 - les prénoms, le calendrier, la frise numérique...
- . L'enfant est-il capable de travailler sur fiche?

N.B.: Ces propositions ne sont pas exhaustives et sont à adapter en fonction de l'âge des enfants.

- Des bilans réguliers

- Il est important que ces observations soient partagées et analysées en équipe de cycle, répercutées auprès des familles. Si des points d'attention persistent, il est important de cibler le professionnel compétent pour une remédiation adaptée.

L'observation est une modalité à privilégier pour évaluer en cycle 1.

Les évaluations diagnostiques

- <u>Textes de référence</u>:

- In le BO n° 31 du 18 Août 2014 - Cir n° 2014-107

... « Les enseignants spécialisés apportent leur expertise au sein de l'équipe enseignante de l'école. Ils contribuent à l'observation des élèves identifiés par l'enseignant de la classe, à l'analyse de leurs compétences et des difficultés qu'ils rencontrent et à la définition des aides nécessaires » ...

... « Des dispositions appropriées sont mises en œuvre par l'équipe pédagogique pour prendre en compte les potentialités et les besoins de chaque élève. »...

- Modalités pratiques :

- Quand?

L'évaluation qui va contribuer à la progressivité des apprentissages en fonction des besoins des enfants doit être réalisée **en début d'année scolaire**.

Il convient de faire les passations à partir de la mi-septembre, après la période nécessaire de familiarisation des enfants dans leur nouvelle classe.

Quels élèves sont concernés ?

Les élèves d'une classe sont tous concernés par ces évaluations pour repérer les « potentialités et besoins de chaque élève. »

- Qui fait quoi?

Les enseignants des classes organisent les passations.

Les enseignants spécialisés apportent leur concours aux passations et corrections. Ils participent aux analyses.

- Ce que permettent les évaluations

Les évaluations diagnostiques sont constituées de deux catégories d'items :

- . Items des compétences dites de base ou noyaux : ce sont des compétences dont la maîtrise est attendue à la rentrée.
- . Items des compétences approfondies ou remarquables : ce sont des stratégies ou des savoir-faire qui seront l'objet d'apprentissage.

L'analyse des évaluations permet la constitution de groupes de besoin : groupe autonome, groupe à surveiller, groupe fragile.

Les élèves qui relèvent d'aide spécialisée, plus ou moins intensive, appartiennent au groupe dit **fragile**, **les compétences de base ne sont pas installées.**

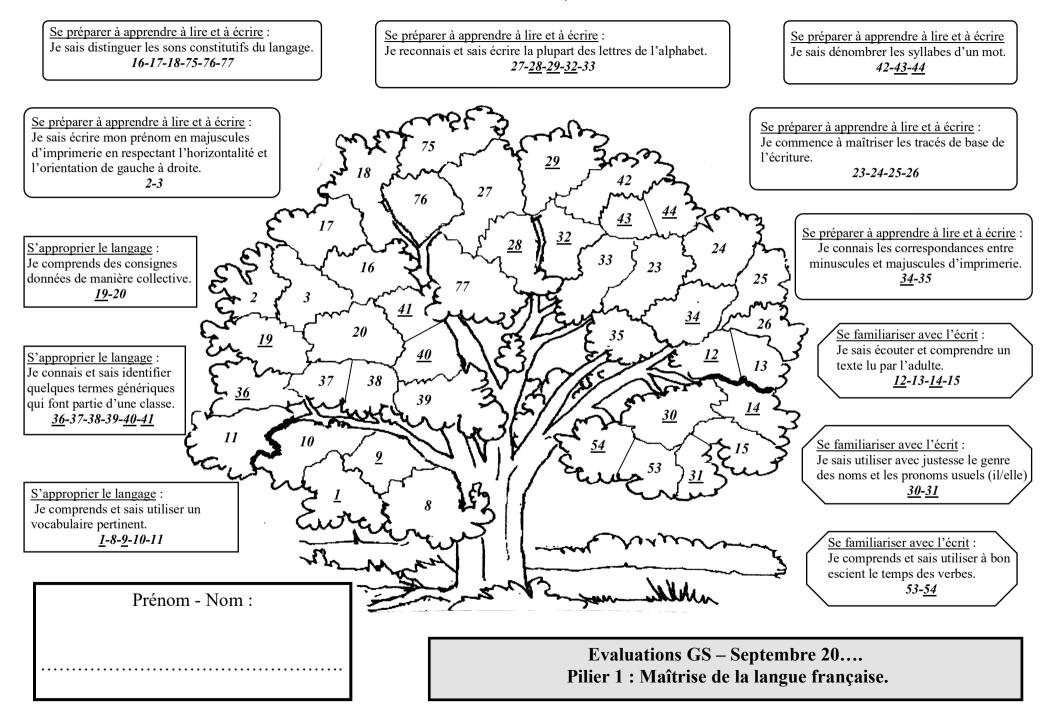
- Outils pertinents:

- Evaluations nationales CP Eduscol
- Evaluations nationales CE2 2015 Eduscol
- Evaluations diagnostiques de rentrée FAR DDEC 35 : GS CP CE1 CE2 CM1 CM2 et guides ressources
 1 2

Groupe Recherche Action – Editions Yellow Concept – 2 route du Mont Garrot – 35430 SAINT SULIAC www.yellowconcept.fr – Email : contact@yellowconcept.fr

- Dispositif ROLL

Liste non exhaustive...



Je sais comparer des quantités. <u>60</u>, 61, 62, <u>63</u>

Problèmes:

Je sais réaliser une collection ayant le même nombre d'objets qu'une autre collection.

64, <u>*65*</u>

Problèmes:

Je sais résoudre des problèmes portant sur les quantités.

72-73-74

Je sais associer le nom de nombres connus avec leur écriture chiffrée.

66, 67, 68

Je sais m'orienter dans l'espace graphique.

45, 46, 47, 48

Je comprends et j'utilise à bon escient le vocabulaire du repérage et des relations dans le temps et l'espace.

4-5-6-7-<u>21</u>-<u>22</u>

Je sais reconnaître les formes: rond, carré, triangle.

Je sais dénombrer une quantité en utilisant la suite orale des nombres connus.

69-70-71

Je sais reproduire des algorithmes.

49, <u>50</u>, <u>51</u>, 52

Je sais situer des évènements les uns par rapport aux autres. 55, 56

57, <u>*58*</u>, <u>*59*</u>

Prénom - Nom:

Evaluations GS – Septembre 20....

56

Pilier 3 : Les principaux éléments de mathématiques

DDEC 49 - Classeur Education Inclusive (BEP-ASH) - Chapitre I - P. 24

Découvrir l'écrit : Lire

Je sais identifier des éléments du code alphabétique ou numérique. 19-20 - 34 - 35 - 36

Découvrir l'écrit : Lire

Je sais associer les différentes écritures : scripte, capitale, cursive: 45-46

39

51

Découvrir l'écrit : Lire

Je sais identifier des symboles de la vie courante. 33

56

<u>53</u>

Découvrir l'écrit : Lire

Je sais identifier des mots fréquemment rencontrés. 52-53-54

58

64

65

Découvrir l'écrit : Lire

Je sais distinguer et localiser ou dénombrer les syllabes d'un mot.

55-56-61-62

Découvrir l'écrit : Lire

Je sais séparer les lettres d'un mot : 43-44

Découvrir l'écrit : Lire

39-40-41-42

Langage oral

Je sais écouter et manifester ma

Langage oral

histoire pour introduire une séquence manquante. 29-30

Langage oral

Je sais comprendre des phrases complexes - vocabulaire et syntaxe. 4-5-6-7-8-9-10

Langage oral

Je sais identifier des mots familiers. 1-2-3

Je sais mémoriser et identifier un mot dans une liste de mots proches.

compréhension d'un récit lu par un tiers.

49-50-51

Je sais dégager le thème d'une

Prénom - Nom:

Evaluations CP – Septembre 20.... Pilier 1 - Maîtrise de la langue française

Découvrir l'écrit : Lire

Je sais distinguer les sons constitutifs du langage. 57-58-59-60

Découvrir l'écrit : Lire

Je sais utiliser ma mémoire phonologique. 90-91

Ecrire

Je sais écrire, sous la dictée, des phrases en respectant la segmentation des mots, la permanence de l'écrit et les correspondances lettres et sons.

63 - 64 - 65

Ecrire

Je sais copier une phrase en respectant l'orthographe, la la ponctuation et les majuscules).

37-38

Grammaire

Je sais reconnaître et repérer les notions masculin / féminin.

66-67

Grammaire

Je sais repérer des indices et distinguer le présent du futur et du passé.

68-69

Calcul

Je sais résoudre des problèmes portant sur des quantités. (situation additive, soustractive, multiplicative ou de partage)

82 - 83 - 84 - 85

Nombres

Je sais comparer des quantités.

Nombres

non numériques.

<u>71 - 74 - 75</u>

Nombres

Je sais manifester ma compréhension de l'oral et de l'écrit et dénombrer.

Nombres

Je sais dénombrer une quantité connus.

Nombres

Je sais associer le nom des nombres à leur écriture chiffrée.

Calcul

Je sais résoudre des problèmes portant sur des quantités, à partit d'une illustration. (situation additive, soustractive, multiplicative ou de partage)

87 - 88 - 89

78

<u>76</u>

22

81

Grandeurs et Mesures

Je sais comparer et sérier des objets de taille différente.

21 - 22 - 23 - 24

<u>15</u>

27

26

48

11

12

Géométrie

Je sais reproduire une figure en repérant les nœuds d'un quadrillage.

<u>14 - 15 - 16</u>

Organisation et gestion de données

Je sais comprendre, interpréter et construire des représentations.

27 - 28

Organisation et gestion de données

Je sais organiser des informations (trier, classer)

25 - 26 - 47 - 48

Culture scientifique et technologique

Je sais observer pour mener des investigations.

11 - 12 - 13

Culture scientifique et technologique

Je sais observer, explorer et traiter une information.

17 - 18 - 32

Culture scientifique et technologique

Je sais repérer des caractéristiques du vivant.

31

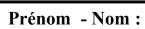
Je sais comparer des quantités

<u>72</u> - <u>73</u> - <u>86</u>

en utilisant la suite orale des nombres

76 - 77 - 78 - 79

80 - 81



Evaluations CP – Septembre 20.... -

Pilier 3 - Les principaux éléments de mathématiques, culture scientifique

32

29

Ecrire

Ecrire, sous la dictée, des phrases en respectant la segmentation en mots.

54-57

Ecrire

Je sais identifier des mots dans une phrase non segmentée.

61-62

Ecrire

Je sais copier un court texte en respectant l'orthographe, la ponctuation, les majuscules et en soignant la présentation.

68-69-70-71

Lire

Je connais le vocabulaire spécifique de la lecture. 49-50

Lire

Lire, comprendre et répondre à des questions. 27-28-29-30-31-32-33-34-35-63-64

Lire

Je sais remettre les phrases d'une histoire en ordre.

40

Lire

Je sais comprendre un écrit et déduire la demande initiale.

103-104

Langage oral

Je sais écouter et manifester ma compréhension d'un récit lu par un tiers :

<u>42</u>-43-<u>44</u>

Langage oral

Je sais comprendre des phrases complexes : 14-15-25-26-36-37-38-39-74

Prénom - Nom:

50

Evaluations CE1 – Septembre 20.... - Pilier 1 : Maîtrise de la langue française

- Pilier 5 : La culture humaniste

55

Grammaire

Je sais repérer des indices et distinguer le présent, du futur et du passé.

72-75

Grammaire

Je connais et sais repérer les notions masculin/féminin, singulier/pluriel.

60-65-73-105-106-107

Orthographe

Je sais écrire sans erreur des mots mémorisés.

66-67

Orthographe

Je sais écrire des mots simples en respectant

les correspondances entre lettres et sons.

55-56-58-59

Se repérer dans le temps

Je sais utiliser des outils de repérage et de mesure du temps : le calendrier, la journée.

9-10-11-12-41

112

76

88

80

100

Culture scientifique et technologique

Je sais dépasser les représentations initiales en observant.

5-6-7-8

Culture scientifique et technologique

Je sais observer, explorer et traiter une information.

<u>13-51-52-53</u>

Culture scientifique et technologique

Je sais repérer des caractéristiques du vivant : croissance.

45

Grandeurs et mesures

Je sais comparer et sérier des objets.

102

Grandeurs et mesures

Je connais les unités usuelles et sais estimer une mesure.

46-47-48

Calcul

Je sais résoudre des problèmes à une opération (situation additive, soustractive, multiplicative ou de partage).

77,78-79-83-84-85-111-112-113-114

Calcul

Je sais utiliser des procédures de calcul mental pour calculer des sommes, des différences.

80-81-82-98-99

Nombres

Je sais manifester ma compréhension de l'oral et de l'écrit et dénombrer.

76-88-89

Nombres

Je sais écrire une suite de nombres dans l'ordre croissant ou décroissant.

86-87

Nombres

Je sais écrire ou dire des suites de nombres de 10 en 10, de 2 en 2.

100-101

Nombres

Je sais écrire et nommer des nombres inférieurs à 100 (en chiffres et en lettres)

90-<u>91</u>-92-93-94-95

Organisation et gestion de données

Je sais organiser des informations et apprécier la vraisemblance d'un résultat.

16-17-18-19-20-21-22

Organisat° et gest° de données

Je comprends et sais interpréter et construire des représentations.

23-24

Organisation et gestion de

données

Je comprends la numération de position.

96-97

Géométrie

Je sais reconnaître carré, rectangle, triangle et cercle.

1-<u>2</u>-<u>3</u>-4

Géométrie

Je sais reproduire un carré avec la technique du puzzle.

108-109

<u>Géométrie</u>

Je sais reproduire une figure en repérant les nœuds d'un quadrillage.

110

Prénom - Nom:

Evaluations CE1 – Septembre 20....

Pilier 3 : Les principaux éléments de mathématiques, culture scientifique et technologique

Evaluations Diagnostiques FAR nouvelles versions – DDEC 35 Listes des ITEMS répertoriés dans plusieurs domaines de compétence – GS – CP – CE1 Choix du domaine retenu pour renseigner les arbres de compétence

GS ► 8 items répertoriés dans deux domaines

N° des items	4-5-6-7	10	72-73-74
Domaines et objectifs dans	S'approprier le langage : Comprendre, acquérir et utiliser un vocabulaire pertinent. S'approprier le langage : Comprendre, acquérir et utiliser un vocabulaire pertinent.		<u>Découvrir l'écrit :</u> Ecouter et comprendre un texte lu par l'adulte.
lesquels ils étaient répertoriés.	<u>Découvrir le monde :</u> Comprendre et utiliser à bon escient le vocabulaire du repérage et des relations dans le temps et l'espace.	<u>Découvrir le monde :</u> Comprendre et utiliser à bon escient le vocabulaire du repérage et des relations dans le temps et l'espace.	<u>Découvrir le monde :</u> Résoudre des problèmes portant sur les quantités.
	Livret élève p.2	Livret élève p.2	Livret élève p.20
Nature des exercices	4 premières consignes à exécuter dans le dessin portant sur les notions devant, sous, sur, dans.	Avant-dernière consigne à exécuter dans le dessin « sur l'étagère ce qui peut servir à attacher les cheveux »	Enoncés oraux de problème : Entourer le dessin correspondant à la réponse.
Option choisie de domaine et objectif	Découvrir le monde : Comprendre et utiliser à bon escient le vocabulaire du repérage et des relations dans le temps et l'espace.	<u>S'approprier le langage :</u> Comprendre, acquérir et utiliser un vocabulaire pertinent.	<u>Découvrir le monde :</u> Résoudre des problèmes portant sur les quantités.

CP ▶ 22 items répertoriés dans deux domaines

N° des items	4-5-6-7-8	29-30	33	34	57-58-59-60
Domaines et objectifs dans lesquels ils étaient répertoriés.	Langage oral: Comprendre des phrases complexes - vocabulaire et syntaxe Culture scientifique et technologique Observer, explorer et traiter une information.	Langage oral: Dégager le thème d'une histoire pour introduire une séquence manquante. Culture scientifique et technologique Observer, explorer et traiter une information.	Découvrir l'écrit : Ecrire Identifier des symboles de la vie courante. Compétences sociales et civiques : (Pilier 6) Identifier des symboles indiquant des dangers.	Découvrir l'écrit : Lire Identifier des éléments du code alphabétique ou numérique. Se repérer dans le temps : (Pilier 5 : Culture humaine) Comparer un code familier avec des codes d'autres cultures.	Langage oral: Comprendre des phrases complexes-vocabulaire et syntaxe Découvrir l'écrit: Lire Dégager les sons constitutifs du langage.
Nature des exercices	Livret élève p.2: Se repérer dans un espace dessin (notions dans, sur, entre, derrière)	Livret élève p 11-12 Retrouver la 4ème image manquante d'une histoire séquentielle.	Livret élève p 14 Reconnaître des symboles de la vie courante indiquant un danger.	Livret élève p 14 Reconnaître un texte parmi d'autres écrit dans la langue française.	Livret élève p 20-21 Identifier un son commun dans plusieurs dessins et barrer l'intrus.
Option choisie de domaine et objectif	Langage oral: Comprendre des phrases complexes - vocabulaire et syntaxe	Langage oral: Dégager le thème d'une histoire pour introduire une séquence manquante.	Découvrir l'écrit : Ecrire Identifier des symboles de la vie courante. (D'où pilier 6 non mentionné dans l'arbre)	Découvrir l'écrit : Lire Identifier des éléments du code alphabétique ou numérique. (D'où pilier 5 non mentionné dans l'arbre)	<u>Découvrir l'écrit :</u> <u>Lire</u> Dégager les sons constitutifs du langage

CP

N° des items	61-62	66-67	68-69	80-81	87
	<u>Découvrir l'écrit : Lire</u> Distinguer et localiser ou dénombrer les syllabes d'un mot.	Langage oral: Comprendre des phrases complexes- vocabulaire et syntaxe	Langage oral: Comprendre des phrases complexes- vocabulaire et syntaxe	Langage oral: Comprendre des phrases complexes- vocabulaire et syntaxe	Nombres : Manifester sa compréhension de l'oral et de l'écrit et dénombrer.
Domaines et objectifs dans lesquels ils étaient répertoriés.	uels ils <u>Nombres</u> :	Etude de la langue : grammaire : Connaître et repérer les notions masculin/féminin.	Etude de la langue : grammaire : Repérer des indices et distinguer le présent du futur et du passé.	Nombres : Associer le nom de nombres à leur écriture chiffrée.	Calcul: Résoudre des problèmes à partir d'une illustration.
Nature des exercices	Livret élève p. : 21 Dénombrer les syllabes d'un mot.	Livret élève p 22 : Retrouver le dessin correspondant à la phrase dictée par l'adulte. (notions masculin / féminin)	Livret élève p 23 : Retrouver le dessin correspondant à la phrase dictée par l'adulte. (notions passé, présent, futur)	Livret élève p 26 : Reconnaître les nombres dictés par l'adulte.	Livret élève p 27 : Problèmes de déductions à partir d'un support image. (Question : Trouver l'âge)
Option choisie de domaine et objectif	<u>Découvrir l'écrit : Lire</u> Distinguer et localiser ou dénombrer les syllabes d'un mot.	Etude de la langue : grammaire : Connaître et repérer les notions masculin/féminin.	Etude de la langue : grammaire : Repérer des indices et distinguer le présent du futur et du passé.	Nombres : Associer le nom de nombres à leur écriture chiffrée.	Calcul : Résoudre des problèmes à partir d'une illustration.

CE1 ► 10 items répertoriés dans deux domaines

N° des items	36-37-38-39	32-33	9-10	41	29
Domaines et objectifs dans lesquels ils étaient répertoriés.	Langage oral: Comprendre des phrases complexes Etude de la langue/Vocabulaire: Trouver une catégorie en regroupant des mots d'une même famille sémantique.	Lire: Lire, comprendre et répondre à des questions. Etude de la langue/Vocabulaire: Trouver ou utiliser un ou des mots d'une famille donnée.	Etude de la langue/Vocabulaire: Trouver ou utiliser un ou des mots d'une famille donnée. Se repérer dans le temps: Utiliser des outils de repérage et de mesure du temps: le calendrier, la journée.	Etude de la langue/Vocabulaire : Trouver ou utiliser un ou des mots d'une famille donnée. Se repérer dans le temps : Utiliser des outils de repérage et de mesure du temps : le calendrier, la journée.	Lire: Lire, comprendre et répondre à des questions. Etude de la langue/Vocabulaire: Trouver une catégorie en regroupant des mots d'une même famille sémantique.
Nature des exercices	Livret élève p.11 : Placer une croix selon la consigne (entre, en haut à droite, à l'extérieur, au début)	Livret élève p.10: Texte d'anticipation « Information aux familles », choisir le numéro du dessin correspondant au mot manquant dans la phrase.	Livret élève p.2 : Compléter les suites des jours de la semaine.	Livret élève p.11 : Remettre dans l'ordre les mots désignant les différents moments de la journée.	Livret élève p.9 : La question 3 du texte avec QCM « Une souris sans souci ». (Papa achète de la viande, des desserts, des légumes ?)
Option choisie de domaine et objectif	Langage oral : Comprendre des phrases complexes	<u>Lire</u> : Lire, comprendre et répondre à des questions.	Se repérer dans le temps : Utiliser des outils de repérage et de mesure du temps : le calendrier, la journée.	Se repérer dans le temps : Utiliser des outils de repérage et de mesure du temps : le calendrier, la journée.	<u>Lire</u> : Lire, comprendre et répondre à des questions.

Outil Pratique – ED 7

Entretien avec l'élève

Réseau :					Année s	colaire	•••••	
Ecole :	Ville :							
IDENTIFICA	TION DE L'ELEVI	Ē						
Nom:					Prénom	:		
Date de na	aissance :							
Parcours s	colaire :							
	Années	;						
Classes / L	ieux							
PS								
MS								
GS								
СР								
CE1								
CE2								
Aide spécia	alisée – dans qu	uel domaine ?						
PPRE:	Oui	Non						
Suivi extér	ieur?							
RESULTATS	DES EVALUATIO	<u>ONS</u>						
Date de pa	ssation :							
'		Γ	Don	naina du Fran		Domain	o dos Mathán	matiguas
Compéter	nces de base e	n place	Doi	naine du Frar	içais	Domain	e des Mathér	natiques
Compéter absentes	nces de bas	e fragiles /						
						•		
GUIDE D'EN	NTRETIEN AVEC L	<u>'ELEVE</u>						
On va parle	er de ton travail	à l'école						
Aimes	-tu l'école ? Ροι	ırquoi ?						
A quoi	i sert l'école ?							

	Qu'est-ce que tu préfères faire à l'école ? Pourquoi ?
•	Qu'est-ce qui est difficile pour toi à l'école ? Pourquoi ?
•	Comment fais-tu pour apprendre ?
Эn	va parler des évaluations que tu viens de passer (avec le livret → à feuilleter avec l'élève)
	Qu'est-ce que tu en as pensé ?
•	En as-tu parlé avec ta famille ?
	Qu'est-ce que tu penses avoir réussi en français ?
•	Qu'est-ce que tu penses avoir réussi en mathématiques ?
•	Qu'est-ce qui t'a semblé le plus difficile en français ? Pourquoi ?
•	Qu'est-ce qui t'a semblé le plus difficile en mathématiques ? Pourquoi ?
∕oi.	là tes résultats, tu peux colorier ton arbre. (L'enseignant explique le principe à l'enfant : colorier en vert ce qui est réussi.) Tu as colorié ton arbre, qu'en penses-tu ?
•	Pour avoir un arbre bien vert, que dois-tu travailler ?
•	Pour faire ce travail, par qui peux-tu être aidé ? A la maison ? Dans la classe, dans l'école ?

Outil Pratique - ED 8

Nom:	Mon contrat		Mathématiques	
North .		J	Français	
Prénom :			Autres	
Cours :				
Pour avoir un arbre vert, je dois travailler :				
•				
•				
		••••••		••••••
•				•••••
•				
•				
Pour faire ce travail, je peux être aidé par :				
Dans la classe, dans l'école :				
A l'extérieur de l'école :				

APC et repères généraux pour l'aide aux élèves Rôle de l'enseignant spécialisé

Différents types d'aides sont à considérer :

- L'aide en classe → toute forme d'aide réalisée par l'enseignant dans la classe pendant les 24 H de scolarité obligatoire.
- L'APC →□l'aide apportée aux élèves par les enseignants hors du temps scolaire pendant une partie des 60 heures (une autre partie étant réservée à l'organisation de cette aide), avec l'accord de la famille.
- L'aide spécialisée → la prise en charge effectuée par les enseignants spécialisés pendant les 24 h de scolarité obligatoire.
- L'aide extérieure → toute aide mise en œuvre hors de l'école ou dans l'école par des professionnels extérieurs (orthophoniste, psychologue, service de soins...).

Assurer la cohérence des aides :

- La première **aide** dont doit pouvoir bénéficier tout élève est celle de l'enseignant **dans la classe** pendant les 24 heures de scolarité obligatoire : différenciation pédagogique, aides ponctuelles, groupes de besoins, tutorat. Des dispositifs complémentaires tels que le décloisonnement, l'échange de services, l'organisation de temps de travaux avec un autre cours, le tutorat viennent compléter les modalités de différenciation.
- Aide spécialisée de type prévention : ateliers de co-intervention (dans et hors classe), avec l'enseignant spécialisé. Le projet de groupe et les modalités de travail sont réfléchis et élaborés avec l'enseignant de la classe ordinaire.
- Aide spécialisée de type remédiation : pour des élèves en situation de difficultés marquées, avérées, ayant résisté aux autres aides. Le travail proposé s'articule autour d'un projet individuel d'aide spécialisée. Cette aide peut être proposée en dehors de la classe (local ASH).
- APC : Certains élèves pourront être pris en charge hors du temps scolaire à raison de 2 heures maximum par semaine dans le cadre des mesures d'aide aux élèves en difficulté d'apprentissage.
- **Aides extérieures** : certains élèves ont des besoins particuliers qui relèvent du soin, ils bénéficient d'une **aide extérieure** (orthophoniste, psychologue, service de soins...).

On aura recours autant que possible à l'élaboration de PPRE lesquels assureront :

- . la cohérence entre les différentes formes d'aides si elles sont concomitantes ;
- . les liens entre les différents partenaires ;
- . la cohérence de l'ensemble du dispositif, pour l'enfant et pour sa famille ;
- . l'évaluation des aides mises en œuvre.

La circulaire n° 2014 - 107 précise « ...Lorsque la difficulté scolaire **est importante**, les aides sont coordonnées et évaluées dans le cadre du P.P.R.E... du projet d'aide spécialisée à l'école maternelle ou à l'école élémentaire ». « L'enseignant spécialisé peut intervenir d'emblée si les difficultés sont importantes et manifestes, en complément et en articulation avec des aménagements pédagogiques et des actions de soutien mises en place. »

Discerner: quels élèves pour quelle(s) aide(s)?

Afin d'assurer la cohérence des aides et le respect des rôles et missions de chacun, il convient de discerner quels sont les élèves susceptibles de bénéficier de tel ou tel type d'aide à l'école. Le **conseil de cycle** est l'instance qui permet d'étudier les situations des élèves, de prendre les décisions et d'en assurer le suivi.

Repères pour discerner:

- Les élèves en difficulté ordinaire liée aux apprentissages « légère et passagère » relèvent de l'aide en classe éventuellement de l'aide personnalisée en dehors des 24 h de scolarité obligatoire. Cette aide est assurée par les enseignants de l'école.
- Dès l'école maternelle : des aides spécialisées sur **l'axe de la prévention** peuvent être proposées aux jeunes élèves par l'enseignant spécialisé. Il s'agit alors de prévenir l'apparition de difficultés ou leur **persistance** chez certains élèves dont la fragilité a été repérée très tôt. Les enseignants des classes ordinaires sont étroitement associés à cette dimension préventive.
- Les élèves en difficulté marquées, avérées, ayant résisté aux autres aides (difficultés persistantes) relèvent de l'aide en classe et de l'aide pédagogique spécialisée sur la base d'un projet individuel d'aide spécialisée. Elle est assurée par l'enseignant spécialisé E du Regroupement d'adaptation.
- Certains élèves en situation de handicap relèvent de l'aide en classe lors d'une scolarisation individuelle et de l'aide spécialisée en cas de scolarisation collective en ULIS. Ces élèves bénéficient la plupart du temps d'aides extérieures qui relèvent du soin en dehors de l'école. L'ensemble des aides et l'organisation du temps scolaire de l'enfant est formalisé dans un Projet Personnel de Scolarisation (PPS).

Les **enseignants spécialisés** participent au travail de discernement qui passera nécessairement par l'observation, l'évaluation diagnostique, la prise en compte des acquis et des points d'appui...

Eviter pour l'élève la surcharge cognitive :

- Vigilance:

il reste nécessaire de veiller à ce que les élèves ne soient pas mis en situation de « surcharge cognitive », surcharge qui pourrait diminuer leur implication dans l'aide proposée voire engendrer le rejet. L'empilement des différentes formes d'aides ne sauraient être la réponse adaptée aux difficultés de l'élève. En tout état de cause, même si la circulaire n°2009-088 permet la concomitance des aides, il reste incontournable de garantir la cohérence et la complémentarité entre celles-ci.

- Rappel à propos de l'APC :

il ne s'agit pas pour l'élève de « travailler plus »... mais de travailler autrement pour mieux réussir. La manière de travailler ne devrait pas reproduire à l'identique celle vécue durant le temps de classe (idée de détour pédagogique). Textes Cir. 2013-07 du 6 février 2013

L'Aide Pédagogique Complémentaire n'est, dans l'esprit, ni le temps d'une étude surveillée, ni celui de la réalisation d'exercices à terminer... Si des équipes s'orientaient vers ce type d'aide, il faudrait alors lui donner une dimension méthodologique « Apprendre à apprendre » :

- . comment s'y prend l'enfant pour... (observation, aide à la réflexion et à la verbalisation) ;
- . aider l'enfant à savoir comment réaliser un exercice (lecture et compréhension de la consigne, recherche et tri des informations, pointage de ce qui n'est pas compris...);
- . aider l'enfant à mémoriser (comment s'y prend-il pour mémoriser un résumé, une poésie, une table d'additions... recherche d'efficacité).

Le PPRE: présentation

- Le PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative

Textes de référence :

- La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, article 16.
- CIRCULAIRE n° 2006 -058 du 30 mars 2006 et CIRCULAIRE n°2006-138 du 25 août 2006.

"À tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative."

« Son usage doit être privilégié. Il constitue tout autant une modalité de prévention de la difficulté scolaire, visant à empêcher un redoublement, qu'un accompagnement de celui-ci lorsqu'il n'a pu être évité »

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) insiste dans sa dénomination même sur la dimension de **programme** : il est constitué d'une action spécifique d'aide et, le cas échéant, d'un ensemble d'autres aides coordonnées. Pour en garantir l'efficacité, cette action spécifique est intensive et de courte durée.

La vocation du PPRE est tout autant de prévenir la difficulté que de la pallier. Sa mise en œuvre est assortie d'un système d'évaluation permettant de dresser un état précis des compétences acquises par l'élève au regard des objectifs à atteindre à la fin du cycle et de les situer au regard des exigences du socle commun.

- Les élèves concernés

- Les élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et compétences identifiées comme indispensables par les repères du socle commun à la fin d'un cycle relèvent d'un PPRE.
- Il s'agit d'élèves rencontrant des difficultés importantes ou moyennes dont la nature laisse présager qu'elles sont susceptibles de compromettre, à court ou à moyen terme, leurs apprentissages. Les difficultés prises en compte sont prioritairement d'ordre scolaire, en français, mathématiques ou langue vivante ; elles peuvent aussi concerner les autres compétences du socle commun.
- L'évaluation qui va contribuer à la progressivité des apprentissages, en fonction des besoins des enfants, doit être réalisée en début d'année scolaire.
- Il convient de faire les passations à partir de la mi-septembre, après la période nécessaire de familiarisation des enfants dans leur nouvelle classe.

- <u>Un travail d'équipe associant l'élève et sa famille</u>

- Le PPRE est constitué d'actions qui ciblent des connaissances et des compétences précises. C'est un programme adapté aux besoins de chaque élève, qui s'appuie sur les compétences acquises. Il est en outre modulable : son contenu et son intensité évoluent en fonction de l'élève concerné. Il est enfin temporaire : sa durée est fonction de la difficulté rencontrée par l'élève, ainsi que de ses progrès.
- Le PPRE est fondé sur une aide pédagogique d'équipe qui implique l'élève et associe sa famille. L'adhésion et la participation de l'enfant et de sa famille sont déterminantes pour la réussite du programme.
- Á l'école, les aides sont mises en œuvre par une équipe pédagogique dont le premier acteur est le maître de la classe. Le Chef d'Etablissement, garant de la pertinence du dispositif, prend en charge, avec l'enseignant de la classe, les relations avec la famille. Les enseignants spécialisés du Regroupement d'Adaptation sont associés.

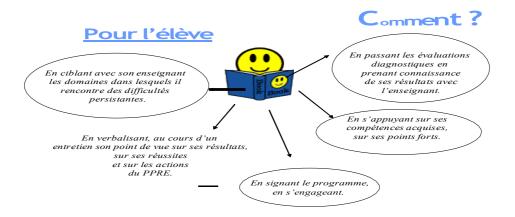
- Un programme formalisé

- Pour chaque élève concerné, un document clairement organisé présente le plan coordonné d'actions que constitue le PPRE.
- Un document, rédigé par les enseignants, précise la situation de l'élève, les objectifs de fin de cycle sur lesquels seront basés les bilans individuels, les objectifs à court terme liés à l'action d'aide identifiée, le descriptif de cette action ainsi que les indicateurs d'évaluation qui y sont associés, l'échéancier des aides et des bilans intermédiaires et, enfin, les points de vue de l'enfant et de sa famille.
- Conçu pour être lisible par tous, il est signé par l'élève, sa famille et les différents partenaires.

Le PPRE : pour qui ?

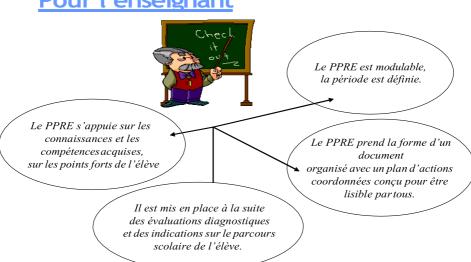
Pour l'élève	Pour l'enseignant	Pour les parents
 Le PPRE est une aide à surmonter les obstacles propres aux apprentissages, à la maîtrise des compétences et connaissances du socle commun. Le PPRE est une occasion pour l'élève de s'impliquer, de donner son point de vue, de s'engager dans le programme mis en œuvre pour l'aider à progresser. 	 Le PPRE conduit l'enseignant à renforcer ses efforts de différenciation pédagogique. La circulaire 2006/138 précise: Le PPRE insiste dans sa dénomination même sur la dimension de programme: il est constitué d'une action spécifique d'aide et, le cas échéant d'un ensemble d'autres aides coordonnées. Pour en garantir l'efficacité, cette action spécifique est intensive et de courte durée ». Le PPRE est un outil de communication avec la famille et les partenaires sur la difficulté scolaire de l'élève. Le PPRE est un document écrit et daté qui permet de garder trace des aménagements et aides apportées à l'élève. Il est un élément qui complète les dossiers d'orientation. 	 Le PPRE,à partir des ressources familiales, invite la famille à participer activement à l'aide à apporter à leur enfant. Le PPRE permet à la famille de donner son point de vue sur la situation scolaire de leur enfant. Le PPRE informe la famille sur le parcours scolaire de leur enfant régulièrement, sur les aménagements et sur les aides mises en œuvre à l'école, sur les effets de ces aides. Le PPRE aide les familles à cheminer lorsqu'une orientation s'impose.

Le PPRE: pourquoi? Comment?

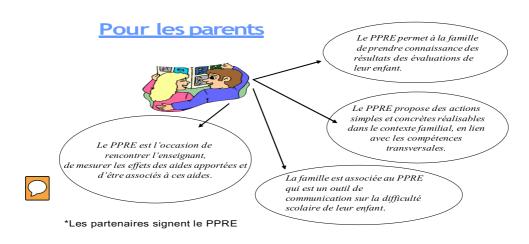


Comment?





Comment?



Synthèse : Prise en compte des besoins des élèves en difficulté dans le 1er degré

Difficultés passagères

Il est normal que tout enfant rencontre des difficultés passagères, que la compréhension d'une notion ou la maîtrise de savoir-faire nouveaux ne soient pas immédiates.

Actions de prévention dans la classe

Elles consistent en un ensemble de démarches qui visent à éviter l'apparition d'une difficulté, son installation ou son amplification.

Activités Pédag Complémentaires circ 2013 - 019

1 h hors temps scolaire obligatoire.

- « Elèves en difficulté : pour permettre un accompagnement personnalisé qui rejoigne des besoins spécifiques »
 - Soutien, explicitation des notions abordées ou anticipation de celles-ci pour aider les élèves
 - Accompagnement méthodologique ou étayage pour l'aide aux devoirs
 - Prolongation du travail mené en classe en lien avec le projet pédagogique ...

Aide différenciée dans chaque classe Aménagement de parcours

Dans le cadre d'une adaptation pédagogique :

« Afin de prévenir l'apparition de difficultés scolaires, tous les enseignants conduisent un travail de prévention systématique, principalement par la pratique d'une différenciation pédagogique et d'une progression rigoureuse des apprentissages, guidé par une évaluation continue des compétences acquises par chaque élève ».

Difficultés persistantes Circulaire 2014 / 107

Les enseignants spécialisés doivent «bien cibler leur action sur l'aide et le suivi des élèves rencontrant des difficultés persistantes et la prévention de ces situations. ».

L'aide spécialisée est adaptée :

- aux situations dans lesquelles les élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre ;
- aux élèves qui présentent des difficultés marquées exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique »

Prévention/Remédiation par l'enseignant spécialisé

en lien avec l'équipe pédagogique «C'est dans le cadre d'une concertation organisée dans le conseil des maîtres de cycle que s'effectue le choix des modalités d'aide»

Nécessite un Projet d'Aide Spécialisée

- « Le projet d'aide spécialisée donne lieu à un document écrit :
- projet de groupe et
- projet individuel d'Aide spécialisée pour les élèves en remédiation ».

Peut nécessiter un PPP (*)

- « constitue une modalité de prévention de la grande difficulté scolaire »
- « visant à empêcher un redoublement »
- « un accompagnement de celui-ci »



PPRE / Remédiation

Objectif commun

Adaptations diverses



PPRE PASSERELLE (Ecole - Collège)

BO du 1er septembre 2011 Circulaire n° 2011-126 du 26-8-2011 sur la continuité pédagogique école-collège :

« À l'école, les professeurs renseignent et valident les compétences au palier 1 puis celles du palier 2. Au collège, les professeurs ont comme objectif l'acquisition du palier 3. Néanmoins, ils continuent de renseigner les items du palier 2 qui n'auraient pas été évalués positivement par le conseil des maîtres et valident alors le palier 2 du socle commun. Le livret personnel de compétences reflète le parcours de l'élève tout au long de la scolarité du socle. Les évaluations nationales apportent, pour le français et les mathématiques, un complément d'information sur les compétences acquises qui serviront d'appui aux progrès futurs, mais aussi sur les lacunes constatées à des moments-clés de la scolarité.

Le programme personnalisé de réussite éducative est l'outil de mise en cohérence des aides apportées à chaque élève. Certains élèves en difficulté à l'école bénéficient déjà d'un PPRE dont la continuité doit être assurée au collège. La continuité des aides apportées peut se concrétiser dans un PPRE-passerelle. »

Nom de l'él	ève :			Ecole :		
Prénom :						
Date de naissance :				Collège :		
Parents ou	respons	able légal		Adresse(s)		
	. copoc	<u></u>		71010000(0)		
Père :						
Mère :						
Responsable	légal :					
		Parco	ours scol	aire de l'élève		
Année scol.	Classe	Ecole	Ob	iectif(s) du PPRE	Autres aides éventuelles	

Annee scol.	Classe	Ecole	Objectif(s) du PPRE	Autres aides eventuelles

DDEC 49 - Classeur Ecole Inclusive (BEP-ASH) - Chapitre I - P. 42

PPRE PASSERELLE volet vers l'école

CONTRAT AVEC L'ELEVE A REMPLIR AU COURS DU 2ème TRIMESTRE DE CM2

Entretien avec l'élève pour construire la poursuite de son projet d'apprentissages

Ce que je réussis bie	en :		
Ce qui m'intéresse :			
Ce qui reste difficile	pour moi :		
_			
Mon défi pour progre	esser : je vais m'en	itraîner à	
Commétance siblés		limat navasnal s	la somonétomos (muillos de
références du palier		au livret personnei d	le compétences (grilles de
Conditions de mise	e en œuvre (dans	s la classe, aide pers	sonnalisée, aide spécialisée,
		amille, aide extérieure.	
PPRE mis	en place du	au	
Signatures :			
	Les parents :	l'enseignant(e):	Le chef d'établissement :
Bilan du PPRE - Pro école - Poursuite volet	_	ite envisagée (arrêt du	PPRE- Aménagement du volet
ccole i oursuite voice	. conege,		
Signatures :			
L'élève :	Les parents :	l'enseignant(e) :	Le chef d'établissement :
DDEC 49 - Classeur Ecole Incl	lusive (BEP-ASH) - Chanitre	I - P. 43	
Classeal Legic IIIci	(22. 7.5.1) Chapitic		

PPRE PASSERELLE volet vers le collège

Mes résultats aux évaluations de mai (en ref aux évaluations nationales CM2 de mai 2013)									
En français					En mathématiques				
Score sur 60 questions			Score sur 40 questions						
/15	/10	/10	/15	/10	/8	/12	/7	/7	/6
Lire	Ecrire	Vocabulaire	Grammaire	Orthographe	Nombres	Calculs	Géométrie	Grandeurs et mesures	Organisation et gestion de données

Ce que je réussis bien maintenant (mes progrès) :
Ce qui reste difficile pour moi :
Mon défi pour continuer à progresser : je vais m'entraîner à
Compétences ciblées en référence au livret personnel de compétences (cf. compétences cibles palier 2 - annexe 1) : à remplir lors de la « commission de liaison école collège»
Conditions de mise en œuvre à prévoir (dans la classe, aide personnalisée, aide spécialisée accompagnement éducatif, rôle de la famille, aide extérieure) :

DDEC 49 - Classeur Ecole Inclusive (BEP-ASH) - Chapitre I - P. 44

Fiche de suivi de projet

EQUIPES EDUCATIVES	RENCONTRES PARENTS	ENTRETIEN AVEC L'ELEVE
Date :	Date :	Date :
Objectifs:	Objectifs :	Objectifs :
Décisions :	Décisions :	Décisions :
Date :	Date :	Date :
Objectifs:	Objectifs:	Objectifs :
Décisions :	Décisions :	Décisions :
Date :	Date :	Date :
Objectifs:	Objectifs:	Objectifs:
Décisions :	Décisions :	Décisions :
Date :	Date :	Date :
Objectifs:	Objectifs :	Objectifs :
Décisions :	Décisions :	Décisions :
Date :	Date :	Date :
Objectifs:	Objectifs :	Objectifs :
Décisions :	Décisions :	Décisions :
	i	i

DDEC 49 - Classeur Ecole Inclusive (BEP-ASH) - Chapitre I - P. 45